



**La force de tous  
les agents de la DGFIP**

## COMPTE-RENDU CTL du 02/06/2021 (2ème convocation)

En effet la 1ère convocation avait été boycottée par l'intersyndicale afin de dénoncer, notamment, le passage en force du NRP, malgré le contexte sanitaire actuel, la situation plus que délicate dans les services et l'ordre du jour très volumineux.

Le président répond aux déclarations liminaires des 3 OS.

Campagne déclarative; Le président ne partage pas le même constat que les syndicats: pour lui en période campagne IR ,plus de travail, oui ("comme dans les supermarchés plus de monde le samedi") mais pas de raz de marée d'accueil physique, et oui un nombre d'appels qui augmente (mais il ne donne pas de chiffres, donc un argument invalide, on reverra ça au moment du bilan de la campagne IR).

Grosso modo, le numéro unique absorbe les appels, il précise que nous ne sommes pas un soutien à la plateforme, c'est juste notre nouveau numéro unique. Il en profite pour remercier le bon taux de décrochés des personnels du département qui y ont participé.

Il nous indique que « nous n'avons aucune obligation de réponse immédiate »

Il nous indique qu'il y a plus de téléphone mais moins d'accueil physique.

Il ne veut pas de tension entre les télétravailleurs et les agents en présentiel, il ne veut pas entendre dire que les télétravailleurs sont plus "cools", il veut un juste équilibre de charge de travail entre les télétravailleurs et les présentsiels; Même s'il reconnaît que le planning est plus compliqué à gérer que d'habitude!

Concernant la situation du SIP du Puy en Velay, il est favorable à une réunion constructive de travail.

A propos des permanences campagne IR, les collègues EDR ont été en difficulté; mais pour la Direction, ils ont pu contacter le référent SIP ou les services de Direction donc tout va bien! Finalement ce n'était que des appréhensions, et ils sont plus à l'aise maintenant. !

France Services; Le président précise que l'engagement des permanences est donné jusqu'en 2026.

CT; Le président est d'accord avec la demande des syndicats de faire des CTL moins dense et par conséquent plus réguliers. En effet l'ordre du jour est une fois de plus très volumineux.

## **Approbation des PV des CTL des 22/01/21 et 06/04/2021**

Les 3 OS ont approuvé ces PV.

### **Actualisation 2021 du Nouveau Réseau de Proximité**

- Les évolutions du Projet :

Suite aux concertations avec les Communautés de Communes de Cayres Pradelles et Rives du Haut Allier :

- rattachement des collectivités de Cayres/Pradelles au SGC du Puy en Velay et non au SGC de Langeac comme prévu initialement.
- mise en place d'un paiement de proximité via le réseau de la française des jeux (Le Bouchet St Nicolas, Saugues, Langeac, Paulhaguet, La Chomette).
- dépôts en numéraire des régisseurs auprès du réseau de la Banque Postale à proximité (Costaros, Saugues, Langeac).
- un conseil de proximité via les Conseillers aux Décideurs Locaux.
- participation de la DDFIP au réseau France Service sur Saugues et la tenue de permanences régulières à Cayres dans l'attente de la mise en place d'un espace France Services.

La direction indique qu'à l'heure actuelle les élus sont d'accord avec ce projet. **Solidaires** leur indique qu'il serait plus juste de dire qu'ils l'acceptent , mais ils ne sont pas pour, la Direction en convient.

#### Evolution du calendrier

-création du SGC du Puy en Velay au 01/01/22 et des postes de CDL associés, avec le transfert des trésoreries du Puy St Jean, Vorey, St Paulien et la Paierie Départementale.

#### Création du SDIF au 01/01/22

- Présentation des accueils de proximité

Il existe 6 Espaces France Services dans notre département (Craponne sur Arzon, Vorey, Le Chambon sur Lignon, Saugues, Fay sur Lignon, Montfaucon en Velay) où la prise en charge se fait par les animateurs France Services avec 1 référent SIP, et ajout de permanences régulières ou ponctuelles d'agents DGFIP (par demi-journée) dans certaines communes (Cayres, Sainte Florine, Monastier sur Gazeille, St Paulien, Bas en Basset et St Didier en Velay).

Le souhait est de créer un vivier d'agents "accueil" (avec formation complémentaire) ,qui consisterait à en de l'accueil dans les sites mais aussi des accueils "itinérants" dan les permanences et dans les Espaces France Services.

Vote à l'unanimité des 3 OS contre les accueils de proximité

- Présentation des Conseillers aux Décideurs Locaux

Création à terme (+4 en septembre 2021 et +3 janvier 2022) de 9 CDL dans notre département, le président précise que l'on se trouve dans la "fourchette haute", en effet selon la direction 9 est un nombre très satisfaisant.

CDL de Brioude: Communes et EPCI Brioude Sud Auvergne  
Communes et EPCI Auzon Communauté

CDL Yssingaux Sud: Communes et EPCI Mezenc Loire Meygal  
Communes et EPCI Haut Lignon

CDL Saugues Rives du Haut Allier: Communes du périmètre de Saugues, EPCI des Rives du Haut Allier

CDL de Langeac Paulhaguet: Communes du périmètre de Langeac

CDL Cayres Sud CAPEV: Communes Sud CAPEV  
Communes et EPCI Cayres Pradelles

CDL de Craponne Nord CAPEV: Craponne, Vorey, St Paulien

CDL Yssingaux: Communes et EPCI des Sucs  
Communes et EPCI Pays de Montfaucon  
EHPAD rattachés au SGC d'Yssingaux

CDL Monistrol: Communes et EPCI Les Marches du Velay Rochebaron  
Communes et EPCI Loire et Semène

CDL Le Puy: CAPEV, département, ville du Puy  
EHPAD rattachés au SGC du Puy

Ces périmètres de compétences sont susceptibles d'évoluer.

La Direction indique que les postes de CDL peuvent évoluer en catégorie : soit A soit A+ suivant les candidatures. Le nombre, lui, est fixe.

Il est rappelé qu'ils n'ont pas que vocation à répondre au téléphone, mais doivent aller à la rencontre des élus de façon régulière, ils font et feront la liaison avec leur SGC.

L'équipe de CDL est sous l'autorité du DDFIP.

Vote à l'unanimité des 3 OS contre la création des CDL.

- Présentation du SGC de Langeac

C'est le regroupement de la trésorerie de Langeac et de celle de Saugues, soit 61 communes et 1 communauté de communes.

Le nombre d'emplois implantés est : 1A+, 1A, 3B, 3C (1emploi de C qui devait être implanté est transféré au SCG du Puy en Velay suite au transfert de Cayres)

Vote à l'unanimité des 3 OS contre la création SGC de Langeac.

Les OS rappellent que l'espace est trop restreint et qu'il manque un WC , qui est obligatoire en cas de mixité.

- Présentation du SGC du Puy en Velay

Le SGC est créé en deux temps au 01/09/21 puis au 01/01/22.

Au 01/09/21, le SGC regroupera les trésoreries du Puy en Velay, Cayres et Craponne sur Arzon, soit 37 communes et 2 communautés de communes.

Le nombre d'emplois implantés sera : 1A+, 2A, 10B, 4C.

Au 01/01/22, le SGC intégrera en plus les trésoreries de St Paulien, Vorey, Le Puy St Jean et la Paierie départementale, soit 73 communes, 2 communautés de communes, plusieurs syndicats mixtes, le Département et ses budgets annexes.

Le nombre d'emplois implantés sera ensuite: 1A+, 2A, 14B, 11C.

Concernant les bureaux, à titre transitoire au 01/09/21 afin d'accueillir les agents supplémentaires, le local syndical du 3ème étage sera aménagé afin d'accueillir 3 postes de travail; accès qui sera d'autant plus facilité avec la proximité de la trésorerie du Puy St Jean qui intégrera ensuite le SGC.

Parallèlement, le local syndical sera définitivement déplacé dans l'ancien logement du concierge.

Vote à l'unanimité des 3 OS contre la création du SGC du Puy en Velay.

- Présentation de la Trésorerie Hospitalière

Regroupement du Centre Hospitalier du Puy en Velay, de l'Hôpital rural de Craponne sur Arzon, de l'Hôpital de Brioude, de l'Hôpital rural de Langeac, de l'Hôpital local d'Yssigeaux.

Le nombre d'emplois implantés est: 1A+, 1A, 7B, 2C.

Suite à la visite de M THIEBAUT (Inspecteur santé et sécurité au travail), plusieurs points sont à revoir sur les locaux de cette future trésorerie, notamment des problèmes de luminosité et d'acoustique. Des travaux seront réalisés courant l'été afin de pallier ses nuisances. (création d'un plafond acoustique, et création de 3 zones indépendantes d'éclairage, une nouvelle porte semi vitrée...)

Vote à l'unanimité des 3 OS contre la création de la trésorerie hospitalière.

- Transfert assiette et recouvrement sur les 2 SIP dans le cadre du NRP / Création du Service Départemental des Impôts Fonciers / Création du SIE départemental

Ressort du SIP de Brioude: Communauté de communes Auzon Communauté, Communauté de communes de Brioude Sud Auvergne, Communautés de communes des rives du Haut Allier, la partie nord de la Communauté d'agglomération et la Communauté des Marches du Velay Rochebaron.

Ressort du SIP du Puy en Velay: une partie de la communauté d'agglomération (centre et sud), la communauté de communes du pays de Cayres et de Pradelles, la communauté de communes Mezenc Loire Meygal, la communauté de communes du Haut Lignon, la communauté de communes des Sucs, la communauté de communes de Loire Semène et la communauté de communes du pays de Montfaucon.

Quand on aborde les soucis d'éloignement des contribuables afin d'avoir une réponse, la direction nous répond que le contribuable pourra se déplacer dans les permanences DGFIP....

Selon les chiffres donnés par la direction, cela représente : pour la répartition des collectivités, 44% pour le SIP du Puy en Velay et 56% pour le SIP de Brioude; et pour la répartition de la charge de travail 60% pour le SIP du Puy en Velay et 40% pour le SIP de Brioude.

Le nombre d'emplois implantés au SIP de Brioude (hors responsable): 1A, 11B, 7C.

Le nombre d'emplois implantés au SIP du Puy en Velay (hors responsable): 2A, 13B, 15C.

Une antenne du SIP du Puy en Velay sera implantée à Yssingeaux composée de 1B et 1C.  
La direction nous assure qu'elle essaiera au maximum de ne pas léser les agents, et essaiera d'en prendre note dans l'implantation des effectifs; le Président précise que les emplois implantés ci dessus sont fixés.

Le nombre d'emplois implantés au SDIF (hors responsable):1A, 9B, 10C.

Une antenne du SDIF sera maintenue sur la résidence d'Yssingeaux (1B, 3C) jusqu'en 2026.

De même le nombre d'emplois implantés au SIE départemental (hors responsable): 2A, 20B, 9C.

Étant donné les incertitudes quand à ces nouvelles structures, les OS demandent à ne pas voter pour le moment.

Le président précise que la référente NRP est Mme EXERTIER et que des groupes de travail par structure auront lieu prochainement avec les chefs de services préfigurateurs:

Pour le SIE départemental: Michel ACHARD

Pour les SIP du Puy en Velay et de Brioude: Patrick MONTCHAMP et Maryline LIVERNOIS

Pour SDIF: Caroline BOUISSON

Pour le SGC du Puy en Velay: Sonia ROUCAUTE

Pour le SGC de Monitrol sur Loire: Evelyne MONTCHAL

Le directeur insiste sur la participation des agents à ses groupes de travail.

### **Horaires d'ouverture physique et téléphonique des services**

C'est la suite du CTL d'avril où était évoqué la réouverture des structures.

Suite aux recensements faits par les chefs de services concernant les horaires d'accueil téléphonique et les horaires d'accueil physique, nous pouvons analyser les résultats suivants:

- Pour l'accueil physique

Communes de moins de 10 000 habitants

Il ressort une préférence pour le choix 2 à savoir mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h en accès libre et lundi, jeudi de 8h30 à 12h sur RDV (6 contre 5) par rapport au choix 1 tous les matins 8h30 à 10h30 en accès libre et 10h30 à 12h sur RDV.

Communes de plus de 10 000 habitants

Il ressort une préférence pour le choix 2 à savoir mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h30 en accès libre et lundi, jeudi de 8h30 à 12h30 sur RDV (4 contre 3) par rapport au choix 1 tous les matins 8h30 à 10h30 en accès libre et 10h30 à 12h30 sur RDV.

- Pour l'accueil téléphonique

Il ressort une nette préférence pour le choix 1 à savoir tous les jours de 8h30 à 12h et 13h30 à 16 (19 contre 2) par rapport au choix 2 tous les jours de 8h30 à 12h30 et 14h à 16h.

Vote à l'unanimité des 3 OS: abstention; en effet même s'il ressort un choix, les deux propositions étaient imposées aux agents et en aucun cas les agents n'ont pu faire une contre-proposition.

Ces nouveaux horaires seront mis en place dès le 1er juillet 2021.

### **Bilan du télétravail exceptionnel, présentation des nouvelles modalités du télétravail**

Lecture d'un préambule, par Solidaires Finances Publiques 43, sur le sujet du télétravail (joint à ce Compte Rendu)

Le Président nous rejoint sur la situation d'isolement des agents en télétravail 5 jours par semaine, il reste vigilant à la situation de chacun.

Pour lui, le télétravail doit rester sous la forme du volontariat; nous avons dans le département un taux de télétravailleur respectable; il reste convaincu que les télétravailleurs actuels souhaiteront encore faire un peu de télétravail demain.

Il ré insiste sur le fait que les collègues en présentiel ne doivent pas se sentir lésés par rapport aux télétravailleurs; l'idée est de trouver une situation d'équilibre avec des départs de travail des uns vers les autres.

En mars 2021, en Haute Loire 160 agents sur 294 sont équipés et télétravaillent régulièrement soit 54,42%. ( national 47%).

### **Vote du protocole actualisé de télétravail**

Un nouveau cadre réglementaire télétravail s'appliquera à compter du 01/09/2021, afin qu'il n'y ait pas concomitance entre le dispositif exceptionnel et le nouveau.

Les principaux points du nouveau protocole:

- le chef de service est chargé d'instruire la demande de l'agent, de décider d'accorder ou de refuser l'aménagement demandé.

- la demande pourra être faite à tout moment

- plus de renouvellement nécessaire

- le télétravail pourra se faire à domicile ou dans tout lieu privé dès lors qu'il permet un retour sur site dans des délais raisonnables

- un dispositif de télétravail ponctuel "jours de télétravail flottants" pouvant être cumulé avec le régulier (au moins 12 jours par an)

- tout agent pourra candidater, avec un délai d'adaptation de 3 mois pour les primo-recrutés.

Les référents télétravail dans le département sont Caroline CROIZIER et Joëlle JOUVE

Vote à l'unanimité des 3 OS: contre; en effet, car pas de prise en compte du dispositif réglementaire et pas de prise en compte des frais par l'administration.

## Questions diverses

- Concernant les horaires de travail et protocole de Brioude, on attend la sortie du mouvement local et on sondera les agents, avec une mise en place au 01/09/21.
- Vox usagers: un nouveau site internet qui doit permettre aux usagers de partager de manière transparente leur expérience et leurs avis sur les services publics. Ce site était déjà déployé dans deux directions (Gard et l'Hérault) depuis 2019.

La DGFIP va s'inscrire dans ce périmètre pour les SIP uniquement pour le moment.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques 43 en CTL :

Guillaume PONS

Frédéric GABRIEL

Stéphanie CANTAT

Noémie-Lucie SOYEZ

Angélique DUCROQUET

Jean-Louis DO CARMO

Expert:

Jonathan COINTY





## Préambule au sujet du télétravail

Le télétravail s'est imposé durant cette crise sanitaire comme la mesure phare du gouvernement pour protéger la santé des agents et des agentes et pour limiter la propagation du Sars-Cov-2. Pourtant, des mesures alternatives existaient et vous pouvez encore les mettre en œuvre : roulement des équipes, extension des plages de travail pour éviter les heures d'engorgement, banalisation des journées...

Si un engouement au télétravail s'est clairement fait sentir au début de la crise sanitaire, après son installation plus massive et plus pérenne, le bilan est beaucoup plus nuancé. Nous pouvons pointer du doigt un certain nombre d'attentes et de besoins de la part des agents et agentes. Le protocole que la DGFIP souhaite mettre en œuvre n'est finalement que la déclinaison du décret du mois de mai 2020, sans y apporter la moindre plus-value pour les personnels de la DGFIP.

Si parfois le télétravail peut constituer une réponse à des aspirations personnelles, souvent en lien avec des temps de trajet très conséquents, la réponse adaptée à apporter est **un réel élargissement et un renforcement du maillage territorial, et un effort réel sur l'application des droits et garanties en matière de mobilité choisie**. Si chacun et chacune avait la possibilité d'être affecté au plus près de son domicile, et si la population pouvait accéder plus facilement à des services publics non dématérialisés, un réel progrès serait réalisé, ce qui n'est pas hors de portée.

Si le télétravail peut parfois présenter certains intérêts sur le plan personnel et sanitaire, il ne faut pas nier qu'il a des effets sur les collectifs et les organisations du travail. Des tensions montent dans les services entre agents en présentiel et agents en distanciel. Les personnels en présentiel ont le sentiment d'assumer le travail ingrat qui ne peut être télétravaillé (téléphone, accueil, courriers...). **Il est indispensable que ce sujet soit pris en charge par notre administration avant que la rupture soit consommée.**

Concernant le protocole télétravail, il introduit le télétravail flottant, le télétravail exceptionnel. Il n'y aura plus de campagne annuelle mais une gestion au fil de l'eau des demandes. Il n'y a plus de convention annuelle mais une reconduction tacite des accords télétravail.

Les seuls apports de ce protocole sont le fait qu'on puisse demander le télétravail par demi-journée et qu'un nombre minimal de 12 jours est donné lorsqu'un agent fait la demande de télétravail flottant. C'est bien peu par rapport aux enjeux de sa mise en œuvre. La DGFIP n'a mis en place aucune stratégie ni politique organisationnelle.

Des points fondamentaux manquent dans ce protocole :



- la prise en charge financière des frais générés par le travail à domicile,
- la mise à disposition d'un poste de travail complet et ergonomique,
- des mesures de prise en compte des effets du télétravail sur la santé, les organisations du travail et les collectifs.

**Nous dénonçons la mise en œuvre d'un télétravail imposé, sans compensation financière et matérielle, avec une formation défailante (en particulier pour les encadrantes et les encadrants), dans des conditions préjudiciables à la sécurité et à la santé des agents et agentes.**

Solidaires Finances Publiques demande à ce qu'une partie Santé et Sécurité au travail soit intégrée dans le protocole. Dans cette partie, on pourrait reprendre l'article sur l'évaluation des risques et il pourrait être ajouté le rappel de la présomption d'imputabilité des accidents se produisant dans le temps et le lieu du télétravail, ainsi que les renvois réglementaires sur les possibilités d'adaptation de poste.

**De plus, Solidaires Finances Publiques rappelle que le nomadisme et le télétravail sont 2 sujets différents. Les personnels nomades ne sont pas des télétravailleurs. Ce ne sont pas des modalités incompatibles mais ce n'est pas la même chose.**

Aussi, Solidaires Finances Publiques s'exprimera en contre de ce protocole tant que l'ensemble des revendications ne seront pas prises en compte, et plus particulièrement sur la définition de la présomption d'imputabilité des accidents survenus sur le lieu et pendant le temps du télétravail. Il faut comprendre que, sur ce temps, le lieu personnel devient une extension du lieu professionnel.